
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Dématérialisation de la commande publique - Assistance à maîtrise d'ouvrage -
Choix du candidat - Décision - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article 56 du code des marchés publics issu du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 introduit la transmission par voie électronique des échanges d'informations intervenant dans les procédures de passation des marchés publics. Ainsi, le règlement de la consultation, la lettre de consultation, le cahier des charges, les documents et les renseignements complémentaires peuvent être mis à la disposition des entreprises par voie électronique.

Il impose par ailleurs aux maîtres d'ouvrages publics l'obligation d'accepter les offres des entreprises adressées sous forme électronique à partir du 1^{er} janvier 2005.

Afin de satisfaire ces exigences, la communauté urbaine doit adapter ses structures techniques pour permettre la dématérialisation des procédures par le recours aux technologies de l'information et de la communication.

Dans cette perspective, le projet de dématérialisation de la commande publique dont l'objet est d'adresser électroniquement les dossiers de consultation aux entreprises et de réceptionner de la même manière les candidatures et les offres s'inscrit dans le cadre du schéma directeur informatique ainsi que dans la démarche de gestion et suivi de projet (phase 1, définition du besoin).

Compte tenu de l'importance de la tâche à accomplir, des délais imposés par la réglementation, de la nouveauté des technologies proposées et des différentes organisations possibles pour aboutir à l'objectif souhaité, il a été jugé nécessaire de demander la collaboration d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Son rôle sera le suivant :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage amont :**
 - Assister l'équipe projet à la précision de l'objectif, du périmètre et des besoins cibles du projet, sachant que l'envoi des dossiers de consultation des entreprises (DCE), la réception des DCE et la dématérialisation des commissions d'appel d'offres font partie du périmètre,
 - Formaliser les besoins sous forme de cahier des charges fonctionnel et technique, et ce en conformité avec la réglementation en vigueur et en tenant compte des études techniques menées en parallèle par la direction des systèmes d'information dans le domaine de la sécurisation des données et des signatures électroniques,
 - Fournir une estimation détaillée du projet,
 - Rédiger le Dossier de Consultation du système de dématérialisation,
 - Assister l'équipe projet pendant les phases de consultation et de dépouillement des offres (consultation, dépouillement et analyse, pré sélection),
 - Assister l'équipe projet pendant la phase de choix du prestataire final.

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage aval**
 - définition des jeux d'essais servant de base à la recette,
 - suivi des tests,
 - suivi de l'avancement des travaux,
 - bilan du projet.

Les sociétés **ATEXO, COGITIS, SYNTEGRA, EUROGICIEL, ADCS, UNILOG, ERNST & YOUNG** ont été consultées en décembre 2003, sur la base d'un cahier des charges élaboré par les services communautaires dans le cadre de l'article 28 du code des marchés publics issu du décret n° 2001-210 du 7 mars 2001, permettant de conclure un marché sans formalités préalables lorsque le seuil de 90 000 HT n'est pas dépassé.

Après analyse des offres émises puis entretien, la proposition de la société **ATEXO** est celle qui correspond le mieux aux besoins de notre établissement public.

Le montant de son étude s'élève à **83 230 € HT**

Cette dépense sera imputée au budget principal – chapitre 20 – article 205 – s/fonction 0200 – CRB R310 – Prog. GAC00

En conséquence, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- ***décider de réaliser cette assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société ATEXO, domiciliée 11 rue Royale – 75008 Paris, et représentée par monsieur Pierre FAU,***
- ***autoriser monsieur le président à signer le contrat correspondant, ci-joint, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ODETTE EYSSAUTIER

